



CONF/AG(2025)REC5

**Note explicative sur le projet de Recommandation
« Pour une plateforme de dialogue interreligieux et interconvictionnel
permanent
au sein du Conseil de l'Europe »**

Adoptée par la Conférence des INGO le 15 octobre 2025

I. Contexte général

Les sociétés européennes traversent une période de transformations profondes : risque de délitement du lien social et de fragmentation de nos sociétés face aux nombreuses menaces qui pèsent sur elles, tels que changement climatique, attaques à la démocratie, populismes, contestation de l'État de droit et de la place du droit international, conflits armés et guerres hybrides.

II. Constats et préoccupations

La montée du fanatisme, des extrémismes religieux et politiques, ainsi que des discours de haine et de rejet de la différence, fragilise la démocratie et la paix en Europe. Le délitement du lien social, le climat d'intolérance et la menace d'exclusion accentuent les fractures au sein des sociétés européennes.

III. Références et fondements

La nécessité d'un dialogue interreligieux et interconvictionnel a été rappelée à plusieurs reprises :

- Recommandation 1962 (2011) de l'Assemblée parlementaire sur la dimension religieuse du dialogue interculturel ;
- Recommandation 1975 (2011) « Vivre ensemble dans l'Europe du XXI^e siècle » ;
- Résolution 2076 (2015) « Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique » ;
- Recommandation 2080 (2015) appelant à intensifier l'action du Conseil de l'Europe contre le fanatisme et l'extrémisme ;
- Travaux de la Conférence des OING, tels que « Droits de l'Homme & Religions » (2015) et « Éduquer au dialogue interculturel, vivre ensemble en Europe » (2017).

IV. Nécessité d'une plateforme permanente

Dix ans après la Recommandation 2080, l'urgence est accrue. Une plateforme formelle et permanente est indispensable pour :

- consolider les relations entre le Conseil de l'Europe, les représentants religieux et convictionnels et la société civile ;
- prévenir la polarisation et l'extrémisme ;
- promouvoir un dialogue positif, inclusif et fondé sur l'égalité ;
- renforcer la résistance des sociétés face aux discours de haine et aux stéréotypes.

V. Objectifs de la recommandation

La Recommandation invite à :

1. Engager l'Assemblée parlementaire à travailler à la mise en place de la plateforme ;
2. Coopérer activement avec l'Assemblée et ses commissions pour définir des modalités réalistes ;
3. Incrire l'initiative parmi les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe en cohérence avec le plan, « Construire un nouveau pacte démocratique pour l'Europe » (2025) ;
4. Soumettre la recommandation aux instances compétentes (APCE, Comité des Ministres, Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux).

VI. Conclusion

Le dialogue interreligieux et interconvictionnel n'est pas une option, mais une nécessité pour préserver la démocratie et la paix en Europe. La mise en place d'une plateforme permanente constitue un outil concret pour renforcer nos sociétés et donner toute sa force à l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit.